

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV SECURITY

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 4 octobre 1997
Siège social : 1, Place Pasteur 1002 Belvédère

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Mai 2026

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les opérations qui y sont mentionnées, conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide de distribuer la totalité du résultat distribuable soit un montant total de 40 786 dinars comme suit :

40 729,923 dinars en dividendes (soit **0,709 dinars** par action) ;

56,077 dinars en report à nouveau.

La mise en paiement des dividendes se fera à partir du **26 Mai 2026**.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale fixe à 8 000 DT le montant annuel brut des jetons de présence à répartir entre les membres du conseil d'administration.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des présentes résolutions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l'unanimité